Distr. GÉNÉRALE

GC.7/SR.6
24 mars 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Septième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 6ème SÉANCE

tenue à l'Austria Center de Vienne
le mercredi 3 décembre 1997, à 15 heures

Président : M. FÖRSTER (Pays-Bas)
puis : M. MENASRA (Algérie)

SOMMAIRE

Point de l'ordre du jour		*Paragraphes*
7	Rapports du conseil du développement industriel sur les travaux de ses quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième sessions ordinaires et sur les travaux de la septième session extraordinaire (*suite*)	1 - 100
8	Rapports annuels du Directeur général pour 1995 et 1996 sur les activités de l'Organisation (*suite*)	
9	Cadre d'action de l'ONUDI (*suite*)	
10	Questions financières (*suite*)	
	a) Situation financière de l'ONUDI (*suite*)	
	b) Barème des quotes-parts des États Membres (*suite*)	
	c) Fonds de roulement (*suite*)	

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur une exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser au Chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0710, Centre international de Vienne.

Conformément au règlement intérieur de la Conférence générale, les rectifications peuvent être présentées dans un délai de sept jours suivant la réception du compte rendu, ou la clôture de la session si celle-ci intervient plus tard. Toutes les rectifications apportées aux comptes rendus des séances de la Grande Commission seront regroupées dans un seul rectificatif, qui paraîtra peu après la clôture de la session.

V.98-52009

SOMMAIRE (*suite*)

Point de l'ordre du jour		*Paragraphes*
	d) Nomination d'un commissaire aux comptes (*suite*)	)
	e) Retrait des États-Unis d'Amérique (*suite*)	)
11	Fonds de développement industriel (*suite*)	)
12	Règlement financier de l'ONUDI (*suite*)	)
13	Cadre de programmation à moyen terme, 1998-2001 (*suite*)	)
14	Programme et budgets, 1998-1999 (*suite*)	)
15	Valorisation des ressources humaines pour l'industrie (*suite*)	)
16	Intégration des femmes au développement industriel (*suite*)	)
17	Développement industriel écologiquement durable (*suite*)	)
18	Industrialisation des pays les moins avancés (*suite*)	)
19	Développement du secteur privé (*suite*)	)
20	Promotion des investissements industriels (*suite*)	)
21	La dimension régionale (*suite*)	)
	a) Afrique (en particulier la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique) (*suite*)	)
	b) Programme pour les pays arabes, y compris l'assistance technique au peuple palestinien (*suite*)	)
	c) Asie et Pacifique (*suite*)	)
	d) Amérique latine et Caraïbes (*suite*)	)
22	Répartition géographique des directeurs principaux (*suite*)	)
23	Questions relatives au personnel : Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (*suite*)	)
24	Questions concernant les organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (*suite*)	)
25	Représentation hors Siège (*suite*)	)
26	Centre international pour la science et la technologie de pointe (*suite*)	)

La séance est ouverte à 15 h 5.

RAPPORTS DU CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL SUR LES TRAVAUX DE SES QUINZIÈME, SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SESSIONS ORDINAIRES ET SUR LES TRAVAUX DE LA SEPTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE (*suite*) (GC.7/2, GC.7/3, GC/7.4, GC.7/5, GC.7/6 e t Add.1)

RAPPORTS ANNUELS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR 1995 ET 1996 SUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION (*suite*) (IDB.16/10, Add.1 et Add.2 et Rectif icatif, IDB.16/26, IDB.17/10 et Add.1 et Add.2; GC.7/7)

CADRE D'ACTION DE L'ONUDI (*suite*) (IDB.15/14, IDB.16/18, IDB.17/19, IDB.17/25 , IDB.18/17; GC.7/CRP.3/Add.1)

QUESTIONS FINANCIÈRES (*suite*) (GC.7/CRP.7)

a) **SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI** (*suite*) (GC.7/6/Add.1, GC.7/20)

b) **BARÈME DES QUOTES-PARTS DES ÉTATS MEMBRES** (*suite*) (GC.7/6/Add.1)

c) **FONDS DE ROULEMENT** (*suite*) (GC.7/6/Add.1)

d) **NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES** (*suite*) (GC.7/6/Add.1)

e) **RETRAIT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE** (*suite*) (IDB.18/18; GC.7/6/Add.1)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (*suite*) (IDB.16/3, IDB.16/10/Add.1 , IDB.17/10/Add.1, IDB/18/9)

RÈGLEMENT FINANCIER DE L'ONUDI (*suite*) (GC.7/6/Add.1; GC.7/CRP.7)

CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 1998-2001 (*suite*) (IDB.16/23 et Add.1 ; GC.7/CRP.3/Add.2)

PROGRAMME ET BUDGETS, 1998-1999 (*suite*) (GC.7/21, GC.7/23; GC.7/CRP.7)

VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'INDUSTRIE (*suite*) (IDB.16/10, IDB.17/10; GC.7/10 ; GC.7/CRP.3/Add.1)

INTÉGRATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (*suite*) (IDB.16/10, IDB.17/10; GC.7/8; GC.7/CRP.5)

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE (*suite*) (GC.7/11)

INDUSTRIALISATION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS (*suite*) (IDB.15/10, IDB.16/10 , IDB.16/13, IDB.17/10; GC.7/9 et Add.1 ; GC.7/CRP.3/Add.1)

DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ (*suite*) (GC.7/12; GC.7/CRP.6)

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS (*suite*) (IDB.16/10, IDB.16/11 , IDB.17/10; GC.7/17; GC.7/CRP.2)

LA DIMENSION RÉGIONALE (*suite*)

a) **AFRIQUE (EN PARTICULIER LA DEUXIÈME DÉCENNIE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE**) (*suite*) (IDB.15/6, IDB.16/10 , IDB.16/15, IDB.16/16 et Add.1, IDB.17/10 , IDB.17/26; GC.7/16, GC.7/18 ; GC.7/CRP.3/Add.1)

b) **PROGRAMME POUR LES PAYS ARABES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU PEUPLE PALESTINIEN** (*suite*) (GC.7/13)

c) **ASIE ET PACIFIQUE** (*suite*) (GC.7/15; GC.7/CRP.3/Add.1)

d) **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES** (*suite*) (GC.7/14; GC.7/CRP.3/Add.2)

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DIRECTEURS PRINCIPAUX (*suite*) (GC.7/3)

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL : CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU

PERSONNEL DES NATIONS UNIES (*suite*) (GC.7/5; GC.7/CRP.1, GC.7/CRP.7)

QUESTIONS CONCERNANT LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES, NON GOUVERNEMENTALES, GOUVERNEMENTALES ET AUTRES (*suite*) (GC.7/19; GC.7/CRP.4)

REPRÉSENTATION HORS SIÈGE (*suite*) (GC.7/5, GC.7/21; GC.7/CRP.3/Add.1)

CENTRE INTERNATIONAL POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE DE POINTE (*suite*) (IDB.18/16 et Add.1; GC.7/CRP.7)

1. **M. ZENARI** (Observateur du Saint-Siège) dit que sa délégation, qui a suivi de près la réforme de l'ONUDI, espère que celle-ci conservera son mandat universel et que l'on relancera son rôle qui consiste à aider les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition à développer durablement leur industrie. Il est généralement reconnu que les êtres humains constituent la richesse la plus précieuse tant de l'économie dans son ensemble que du développement industriel; l'épanouissement de la personne humaine n'est donc pas seulement une exigence morale mais aussi une nécessité économique. Les moyens technologique et l'organisation du travail doivent être harmonisés avec les nécessités du développement humain.

2. Le Saint-Siège attache une importance particulière à la formation en vue de l'application de technologies simples et d'une meilleure utilisation des ressources locales et, par là, de la création de petites entreprises industrielles. Certaines de ces technologies, particulièrement dans les industries alimentaires, semblent particulièrement adaptées aux femmes et pourraient donc améliorer leur condition en accroissant leurs revenus et en renforçant leur position au sein de la famille. Pour que les femmes puissent s'intégrer pleinement au développement industriel, il est nécessaire d'adopter un point de vue qui tienne compte de leur spécificité; pour cela, il faut appliquer des méthodes de formation adaptées à la situation des femmes, favoriser la formation de réseaux de coopération entre femmes ainsi que des programmes conçus pour les femmes chefs d'entreprise.

3. En améliorant la situation matérielle des populations par l'adoption de technologies modernes et de petites industries, on rendrait service aux enfants et on pourrait réduire sensiblement le nombre de ceux qui sont obligés de travailler. Le développement durable signifie que les jeunes devraient pouvoir continuer leurs études et ne pas avoir à travailler au-delà de ce que leur force physique permet et mettre en danger leurs possibilités de développement mental et humain. L'éducation des filles requiert une attention particulière car, dans certains contextes socioculturels, il peut être facile de leur refuser les mêmes avantages qu'aux garçons.

4. Sur le continent africain, les ravages des conflits armés ont occasionné des souffrances atroces à la population de nombreux pays; des régions entières ont été dévastées, les foyers ont été anéantis et les communications détruites. Le Saint-Siège espère que l'ONUDI apportera toute l'aide possible à la restructuration économique de ces pays et épaulera pleinement les efforts déployés par leurs populations pour relancer l'économie et produire les biens nécessaires. Chaque acte d'assistance est une contribution à la paix.

5. **M. NGUYEN XUAN HONG** (Viet Nam) dit que depuis la dernière session de la Conférence générale, l'existence de l'ONUDI a été menacée, particulièrement à la suite du retrait des États qui fournissaient les contributions les plus importantes et des incertitudes exprimées par d'autres États en ce qui concerne la poursuite de leur appartenance à l'Organisation. La survie de celle-ci résulte des efforts, de l'engagement et de la coopération constructive de ses Membres. C'est ce qui a abouti à l'adoption du Plan d'action sur le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI qui, de l'avis de sa délégation, contient des lignes directrices claires et, dans une certaine mesure, donne à l'Organisation un mandat plus précis et des ordres de priorité et des programmes concrets plus conformes aux exigences des États Membres.

6. En tant que pays en développement qui se trouve dans une phase de transition vers une économie de marché, le Viet Nam estime que l'ONUDI devrait consacrer en partie son assistance à formuler et appliquer les stratégies de développement industriel et commercial car une politique commerciale orientée vers l'extérieur constitue l'un des éléments importants du développement industriel des pays qui se trouvent dans une telle transition. Dans le domaine du transfert

de technologie, l'ONUDI devrait jouer un rôle de catalyseur en facilitant la diffusion des informations ainsi que les contacts entre entreprises locales et étrangères au moyen de séminaires et de réseaux d'information. En ce qui concerne le développement industriel plus propre et durable, la délégation vietnamienne considère que des efforts considérables devraient être faits pour appuyer les États dans leurs efforts en leur fournissant des conseils d'orientation, des informations sur les technologies propres qui existent et entre lesquelles ils peuvent choisir dans différents secteurs industriels, les programmes de promotion et les audits dans les domaines de l'environnement et de l'énergie.

7. Le Viet Nam estime que le programme de représentation hors Siège de l'Organisation est essentiel au succès de la fourniture d'une coopération technique et de la mobilisation de ressources financières au profit des pays bénéficiaires et partage totalement l'avis selon lequel il convient de le renforcer. À son avis, le budget du programme devrait être reconsidéré, en particulier le financement des postes d'administrateurs nationaux qui représentent une ressource dont le rapport coût-efficacité est favorable et qui aident à connaître la situation locale, facilitent la bonne application des projets et souvent représentent la mémoire institutionnelle du bureau local, alors que les coûts correspondants ne constituent qu'une fraction de ceux du personnel international.

8. Le Gouvernement vietnamien a récemment organisé une réunion pour évaluer l'efficacité de la coopération avec le système des Nations Unies au cours des vingt dernières années et en retirer des enseignements qui serviront à concevoir des stratégies de coopération future. Cette réunion a conclu que le programme d'assistance technique de l'ONUDI au Viet Nam était extrêmement bénéfique aux principaux objectifs officiels d'industrialisation et de modernisation ainsi qu'aux objectifs sociaux consistant à réduire la pauvreté, créer des emplois et améliorer le rôle des femmes. Le programme a un impact considérable car il est orienté vers l'amont et les lignes d'action, particulièrement dans les domaines des conseils en matière de politique industrielle et de développement industriel respectueux de l'environnement.

9. Enfin, M. Nguyen Xuan Hong exprime la gratitude de son gouvernement envers les Gouvernements du Japon, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Suède et de la République de Corée pour les contributions que ceux-ci ont versées au cours des années passées par l'intermédiaire du Fonds de développement industriel (FDI) et des fonds d'affectation spéciale.

10. **M. BONEV** (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)) dit que le Secrétaire général des Nations Unies, à sa réunion avec les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement en juillet, a dit que l'ONU aurait un représentant unique au niveau des pays, le coordonnateur résident. Le PNUD continuera aussi à financer et gérer le réseau des coordonnateurs résidents et est résolu à faire en sorte que ce système fonctionne mieux et appuie les objectifs des fonds et programmes individuels ainsi que de l'ONU dans son ensemble.

11. Alors que l'Assemblée générale continue d'examiner les mesures de réforme proposées par le Secrétaire général, certaines mesures ont déjà été prises par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Celui-ci a publié des lignes d'orientation à l'intention du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui seront adoptées à titre pilote dans plusieurs pays. Initialement, les membres du Plan-cadre étaient, entre autres, les fonds et programmes de l'ONU; les institutions spécialisées et les institutions de Bretton Woods ont été incitées à participer aux préparatifs du Plan-cadre. Des organismes bailleurs de fonds, la société civile, des organisations non gouvernementales (ONG) et des groupes professionnels pourraient être invités éventuellement à y participer. Il est indispensable que les gouvernements appuient le Plan-cadre et y participent. Les lignes d'orientation demandent au coordonnateur résident de veiller à ce que les préparatifs du Plan-cadre tiennent compte des préoccupations des organismes non représentés dans leur pays ou qui y ont des activités mais pas de membres d'équipe. Le coordonnateur résident a donc été prié d'informer toutes les organisations du processus prévu et de leur demander des éléments. En outre, l'Administrateur du PNUD a donné à tous les coordonnateurs résidents pour instruction de donner la priorité au succès du système des Nations Unies et de bien représenter équitablement tous ses partenaires, y compris ceux qui ne sont pas présents dans le pays, et enfin d'établir une distinction claire entre leurs deux principaux rôles, celui de représentant résident du PNUD et celui de coordonnateur résident de l'ONU. De nombreux pays sont en train d'institutionnaliser la "maison" de l'ONU. Ils ont accéléré les plans de construction de locaux communs et s'attachent à

renforcer le système des coordonnateurs résidents, entre autres en améliorant les modalités de choix et l'évaluation des résultats des coordonnateurs résidents, ainsi que de leur appui technique.

12. La transformation interne du PNUD, que le Conseil d'administration de celui-ci a approuvée en mai, vise à améliorer la qualité des services et renforcer l'impact global de l'élaboration des activités de programme entreprises par le PNUD. Les grands traits de ce processus consistent dans la décentralisation des décisions et de la direction au niveau des pays et le renforcement de la responsabilité. Le changement a été entrepris dans le cadre du processus en cours de réforme plus générale de l'ONU. Les textes des organes directeurs insistent sur l'importance de la masse commune des ressources en tant que fondement de la base de ressources du PNUD. Au sujet de la décentralisation, le Conseil d'administration a appuyé la création par étape d'un petit nombre de mécanismes d'assistance sous-régionaux qui fournissent notamment des conseils techniques sur une base régionale. On compte que les premiers mécanismes nouveaux seront en place au début de 1998.

13. Le PNUD et l'ONUDI coopèrent depuis longtemps dans l'intérêt des pays en développement. Le PNUD est heureux de poursuivre les tâches communes et ne ménagera aucun effort pour continuer à renforcer cette coopération.

14. **Mme LJUJIĆ-MIJATOVIĆ** (Bosnie-Herzégovine) dit que son gouvernement apprécie les efforts que l'ONUDI a déployés à l'occasion du lancement et de l'exécution de projets visant à reconstruire son pays déchiré par la guerre et à le remettre sur la voie du développement. Bien que la Bosnie-Herzégovine ne soit Membre de l'Organisation que depuis trois ans, elle a bénéficié de nombreux projets dans les domaines de la reconstruction, de l'économie et de l'infrastructure, le relèvement industriel et la valorisation des ressources humaines, avec l'appui et la coopération de l'ONUDI. Les projets en cours visent à créer les centres régionaux de développement des affaires, mettant l'accent sur l'assistance aux petites et moyennes entreprises (PME) et aidant des entrepreneurs potentiels à trouver les possibilités d'investissement, préparer des plans d'activité et chercher des crédits. Des efforts considérables ont aussi été consacrés à des projets concernant l'assistance technique dans le domaine de l'industrie pharmaceutique et chimique et la création d'un centre de génie biomédical hospitalier qui répare et entretient le matériel médical.

15. Au sujet de la persistance de la crise financière de l'ONUDI et du non-paiement des contributions par les États Membres, le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine a approuvé le paiement de ses arriérés et espère que les fonds nécessaires seront fournis prochainement. Cela ne lui a certes pas été facile, vu la crise financière interne actuelle, mais la Bosnie-Herzégovine considère que le travail de l'Organisation est très important et est disposée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'acquitter de ses obligations financières.

16. **M. PETROV** (Bulgarie) dit que la session actuelle de la Conférence marque l'étape finale d'un processus de vaste délibérations et consultations auxquelles les États Membres, les groupes régionaux et le Secrétariat ont procédé pour définir leurs vues et leurs options concernant la structure organique, le budget et les activités essentielles de l'ONUDI. Ce processus a été couronné par l'élaboration du Plan d'action, solution de compromis qui, de l'avis de sa délégation, constitue une base solide qui permettra à l'ONUDI d'adapter ses activités aux réalités nouvelles de l'évolution de l'environnement économique mondial. Le regroupement d'activités dans des domaines où l'ONUDI a un avantage comparé lui permettra de s'acquitter de son rôle principal à l'intérieur du système des Nations Unies avec plus de cohérence. Le Gouvernement bulgare est lui aussi d'avis que l'ONUDI devrait renforcer sa fonction de forum mondial et appuie pleinement les autres principales tâches prioritaires de l'Organisation, par exemple la promotion des investissements et les services d'appui aux PME et aux industries agro-alimentaires, activités qui sont conformes aux stratégies bulgares de développement industriel et économique.

17. Au sujet de la situation financière de l'ONUDI, la délégation bulgare n'ignore pas que la réduction proposée du budget diminuera dans une certaine mesure le potentiel des activités et en réduira la gamme. Néanmoins, vu les circonstances économiques actuelles, la seule façon de sauver l'ONUDI et de renforcer son efficacité consiste à la rationaliser et à axer ses activités sur les domaines où elle est mieux en mesure de répondre aux pays en développement et aux pays dont l'économie est en transition. Il convient d'insister davantage sur la façon dont on pourrait garantir l'utilisation la plus rationnelle

des ressources de l'Organisation en affinant encore sa gestion, la rendant financièrement saine et dynamique et simplifiant ses règles de travail. Les bons résultats obtenus par l'ONUDI sont étroitement liés aussi à la mobilisation des ressources due à l'accroissement des contributions volontaires au FDI. L'ONUDI peut jouer un rôle plus actif en élargissant sa coopération trilatérale avec les pays bénéficiaires, les États donateurs et les institutions financières spécialisées, en même qu'elle devrait faire des efforts pour obtenir des ressources extrabudgétaires supplémentaires et appliquer des méthodes novatrices de mobilisation de fonds.

18. En 1989, la Bulgarie a déclenché un processus de réformes politiques et socio-économiques afin d'instaurer une société démocratique et une économie orientée sur le marché. Dans sa lutte contre les difficultés de la période de transition, le Gouvernement bulgare a agi pour stabiliser le secteur financier, consolider les institutions de l'État, accélérer la privatisation et renforcer la coopération avec des partenaires internationaux dans les domaines du commerce et des finances ainsi que des organisations internationales. Résolu à lutter contre l'inflation et à rétablir la confiance dans le système bancaire national, le gouvernement a récemment créé un conseil de la monnaie. Le processus de privatisation qui a commencé en 1993 devrait créer des recettes et améliorer l'efficacité de l'économie. La nouvelle législation sur les investissements étrangers vise à libéraliser le régime des investissements et à donner davantage de garanties aux investisseurs étrangers. Plusieurs organismes de développement régional et centres d'affaires ont été créés avec l'assistance de programmes internationaux et un office national a été créé au Ministère de l'industrie : il est chargé de participer à la formulation et l'exécution de la politique d'appui aux PME.

19. La restructuration industrielle est l'un des éléments importants des réformes économiques globales de la Bulgarie, car il est nécessaire pour les entreprises des principales branches de renouveler d'urgence leur technologie. Le développement industriel bulgare a grandement besoin des investissements extérieurs. Les projets d'investissement à grande échelle dont le but est le renouvellement et la modernisation structurels et technologiques, essentiels à l'économie du pays, sont aussi conçus pour améliorer l'état de l'environnement en général.

20. Le Gouvernement bulgare a connu des difficultés économiques supplémentaires dues à l'application des résolutions du Conseil de sécurité qui ont imposé des sanctions commerciales et économiques contre la République fédérative de Yougoslavie. Ayant présentes à l'esprit les résolutions de l'Assemblée générale appelant la communauté internationale à fournir une assistance et un appui d'urgence afin d'atténuer l'impact négatif des sanctions sur les pays tiers, la délégation bulgare est d'avis que l'ONUDI devrait avoir davantage de programmes et de projets liés à la reconstruction d'après-guerre et au développement industriel régional dans les pays les plus touchés.

21. La Bulgarie est résolue à continuer de coopérer avec l'Organisation. Malgré ses difficultés économiques actuelles, elle s'est acquittée de ses obligations financières intégralement et en temps voulu et elle prie instamment les États Membres qui ont accumulé des arriérés de ne rien ménager pour respecter leurs engagements. La Bulgarie appuie la proposition de relance du travail du groupe de discussion sur le paiement des contributions en temps voulu.

22. La Bulgarie est prête à offrir sa technologie, ses compétences spécialisées et ses services de consultants pour l'exécution de projets de l'ONUDI dans des pays en développement. Elle souhaiterait que davantage de programmes, avec les activités qui y sont liées, soient exécutés en Bulgarie avec l'assistance de l'Organisation. Il faut espérer que le Gouvernement bulgare et l'ONUDI prendront des mesures au début de 1998 pour commencer à appliquer le mémorandum d'accord signé par eux, afin que le Comité mixte ONUDI-Bulgarie puisse commencer ses travaux.

23. **M. ZUR** (Israël) dit que son pays, dans le cadre de ses engagements internationaux et régionaux, a des programmes de coopération avec de nombreux pays avec lesquels il partage l'expérience et les connaissances qu'il a acquises dans divers domaines. En plus de trente ans, des dizaines de milliers de stagiaires ont suivi des cours, tant en Israël que dans leur propre pays, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'industrie, des affaires sociales et de la direction.

24. Il est universellement admis que l'appui international à l'économie palestinienne est un but stratégique qui est indispensable si l'on veut que la paix et la stabilité règnent dans la région. En 1997,

500 Palestiniens ont été formés à des domaines tels que l'administration, les ONG, l'environnement, les systèmes de santé et la planification du développement du tourisme. Israël se prépare à accueillir plus de 500 stagiaires palestiniens qui participeront à 20 cours et 15 autres cours ont été prévus pour des pays du Moyen-Orient et pour des stagiaires de l'Autorité palestinienne. Un programme de formation de spécialistes palestiniens de la santé et de la sûreté du travail a récemment été constitué. En coopération avec l'Agency for International Development des États-Unis, deux experts israéliens ont participé avec des collègues palestiniens à un projet dans le domaine du développement et de l'administration de la santé à Atlanta. Un cours d'un an destiné à 25 experts palestiniens de la santé et du travail et de la rééducation des travailleurs a été approuvé, de même qu'un projet conçu par une équipe de spécialistes israéliens et palestiniens du développement des services de santé préventive dans deux villages palestiniens de Cisjordanie. Deux projets d'études conjointes sont mis en œuvre aux universités de Bethléem et A-Najach, dans le cadre du programme de recherche israélo-néerlandais. Il ne s'agit là que d'un aperçu de la liste.

25. Les réunions qui ont eu lieu à Washington en novembre entre des représentants des délégations israélienne et palestinienne ont prouvé que tant Israël que l'Autorité palestinienne étaient résolus à poursuivre le processus commencé à Oslo. Celui-ci, bien qu'il ne soit ni aussi rapide, ni aussi aisé que l'on avait pensé initialement, est irréversible et un règlement global finira par être trouvé.

26. Israël est résolu à améliorer la situation économique dans les territoires afin d'imprimer un élan positif au développement économique palestinien. La zone industrielle d'Erez, au carrefour de la bande de Gaza et d'Israël, non seulement continue à fonctionner même pendant les périodes très difficiles, mais aussi s'est agrandie; actuellement, elle regroupe plus de 80 usines, dont un nombre appréciable appartiennent à des Palestiniens, et elle emploie plus de 3 000 habitants de Gaza. La zone industrielle de Gaza, qui devrait ouvrir au milieu de 1998, fournira des emplois à 20 000 Palestiniens et offrira individuellement aux Palestiniens une autre solution que de travailler en Israël. Karni, l'autre point de passage dans la région, a été conçu pour avoir des activités ininterrompues, sous réserve des besoins de sécurité. Le secteur israélien des affaires investit dans ce projet, soit unilatéralement, soit dans le cadre d'opérations en association avec des Palestiniens ou des entrepreneurs internationaux, la coordination étant assurée par le Ministère israélien du commerce et de l'industrie et les démarches administratives étant simplifiées. Le Gouvernement israélien évalue aussi les possibilités d'implanter une zone industrielle en Cisjordanie.

27. En outre, Israël essaie d'améliorer les passages à la frontière et les passages internationaux. Il a été décidé que ce n'est plus le personnel militaire mais des spécialistes civils, relevant de l'aéroport d'Israël, qui s'occuperaient des opérations quotidiennes aux points de passage. Ainsi, les Palestiniens qui empruntent ces points de passage seraient traités avec dignité et ne seraient retardés que le moins possible. Cette solution consistant à employer des civils servira aussi à améliorer le transport des biens produits à l'intérieur des territoires de l'Autorité palestinienne jusqu'aux marchés en Israël, au Moyen-Orient et ailleurs. Le Gouvernement israélien a investi plus de 1,5 million de dollars pour améliorer l'infrastructure du passage de Raffah et faciliter par là le transport des marchandises entre Gaza et l'Égypte, et il s'est déclaré prêt à agrandir le point de passage d'Allenby afin de développer les capacités de transport des passagers et du fret. En 1997, Israël accordera 7 millions de dollars de dons pour le développement de l'infrastructure de sécurité du terminal de fret de Karni, qui est actuellement construit par Israël en coordination avec l'Autorité palestinienne.

28. Plus de 50 000 Palestiniens sont actuellement employés par les Israéliens. Israël est prêt à accroître le nombre de permis de travail délivrés aux Palestiniens, selon la demande du marché, et à permettre à certains Palestiniens de rester en Israël dans la semaine, sous réserve des règles de sécurité. Pour faciliter l'emploi des travailleurs palestiniens hors d'Israël, un plan actuellement proposé viserait à protéger l'entrée des travailleurs palestiniens dans le pays, même en période de tension pour des raisons de sécurité. Ce plan prévoit qu'Israël et l'Autorité palestinienne coopéreront pour créer des conditions préférentielles nouvelles pour le passage.

29. Toutes ces mesures sont conçues pour atténuer l'effet qu'ont, sur la situation économique dans les territoires, les mesures strictes de sécurité qu'Israël est obligé d'appliquer depuis les attaques terroristes et, ainsi, jettent les fondements d'une croissance économique soutenue qui provoquerait

l'épanouissement du secteur privé à l'intérieur de l'Autorité palestinienne et indiquerait que le processus de paix signifie des résultats tangibles et sert les intérêts de toutes les parties.

30 **M. TURSYNOV** (Kazakhstan) dit que, depuis la date récente où le Kazakhstan est devenu Membre de l'ONUDI, il a renforcé ses contacts avec l'Organisation afin d'attirer les investissements étrangers, d'obtenir une assistance financière et technologique, de résoudre les problèmes sociaux et de concevoir des programmes de coopération effective. Le Gouvernement du Kazakhstan est particulièrement satisfait de la visite récente qu'un représentant de la Division des programmes de pays et de la mobilisation des fonds a faite à Almaty, au cours de laquelle des vues ont été échangées sur les questions liées à la promotion d'investissements conjoints, la formulation de stratégies de développement industriel et de restructuration des entreprises, l'exécution du projet de formation aux investissements entre le Kazakhstan et l'Inde, la coopération au projet de pont continental trans-Asie, la mise en œuvre d'un projet relatif à la restructuration des entreprises industrielles et des institutions de travail correctif, la coopération dans le domaine des statistiques et la possibilité d'ouverture d'un bureau régional de l'ONUDI à Almaty.

31. Les représentant de 58 grandes entreprises et de trois organisations internationales, venus de 18 pays, ont assisté au premier sommet des investissements au Kazakhstan qui a eu lieu à Almaty en juin. La coopération entre le Kazakhstan et l'ONUDI a, entre autres objectifs principaux, d'attirer les investissements étrangers et le Gouvernement du Kazakhstan espère que la mise en œuvre du programme de promotion des investissements dans le pays, avec l'appui de l'Organisation, commencera prochainement. Le Kazakhstan appuie le programme de promotion des investissements de l'ONUDI et les efforts pour accroître son efficacité en fournissant un éventail plus large de services au secteur privé au niveau des entreprises et en conjuguant l'exécution du projet et la recherche de sources de financement, ce qui renforce les liens entre l'ONUDI et les institutions financières internationales ainsi que les banques commerciales.

32. Le Kazakhstan estime que l'ONUDI ne dispose pas actuellement des mécanismes dont elle aurait besoin pour offrir des services aux clients sur une base contractuelle pour une faible somme de l'ordre de 5 000 à 25 000 dollars. Le système existant des fonds d'affectation spéciale empêche quasiment de tels clients d'utiliser les services de l'Organisation. Il est souhaitable que l'ONUDI crée un fonds d'investissement pour élargir sa clientèle et, par là, améliorer sa position financière.

33. Le Gouvernement du Kazakhstan examine actuellement la proposition de l'ONUDI concernant la création dans le pays d'un centre interrégional de formation aux investissements et la possibilité d'y tenir des séminaires sur la promotion des investissements et de former le personnel national dans le cadre des programmes du Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études (COMFAR) et du Système d'information pour le tri et l'évaluation préalable des profils de projet (PROPSPIN), ainsi que l'organisation de voyages d'étude pour des représentants de haut niveau d'institutions publiques dans divers centres de l'ONUDI.

34. À une réunion récente avec les représentants de pays donateurs et d'organisations financières internationales, le Président de la République du Kazakhstan a souligné qu'il fallait que les formes de coopération avec les organisations internationales accréditées au Kazakhstan soient plus clairement définies et a indiqué que le pays était prêt à ouvrir des bureaux régionaux à Almaty. La création d'une représentation régionale de l'ONUDI dans cette ville renforcerait encore la coopération avec l'Organisation ainsi que la bonne application du programme. La délégation du Kazakhstan estime que les projets liés au développement des PME et à la promotion des investissements au Kazakhstan pourraient faire partie des programmes prioritaires de l'ONUDI.

35. **M. NIYIBIZI** (Rwanda) dit que la Conférence générale se réunit à une période au cours de laquelle les frontières tendent à disparaître et où les anciens antagonismes qui ont accompagné la guerre froide et les périodes d'après les indépendances dans la plupart des pays en développement font aujourd'hui place à une période d'intégration régionale. Le Rwanda prend le tournant dans une atmosphère particulière puisqu'il a vécu l'une des plus grandes tragédies qu'ait connues l'humanité, le génocide de 1994, au cours duquel plus d'un million de personnes ont été massacrées en trois mois à peine, ce qui représente une moyenne de 10 000 victimes par jour. Ces événements tragiques ont modifié entièrement le portrait démographique, social et économique de la nation rwandaise. Le pays hérite d'une grande proportion de veuves et d'orphelins, beaucoup d'entre eux mutilés et

incapables de se réinsérer dans la vie active et, en 1996, a vu rentrer quelque 2 millions d'habitants qui s'étaient réfugiés dans les pays limitrophes et dont certains avaient commis d'indescriptibles atrocités avant de s'enfuir du pays. L'infrastructure socio-économique a été détruite et le système de production complètement paralysé.

36. En juillet 1994, le gouvernement s'est donné un certain nombre de missions, dont les principales consistent dans le rétablissement de la paix et de la sécurité, la réconciliation nationale, le rapatriement des réfugiés et le relèvement socio-économique du pays. Depuis, les niveaux de production se sont relevés, le produit intérieur brut (PIB) et la production agricole ont atteint respectivement 76 et 70 % de leur niveau de 1990. Quant au secteur industriel, sa reprise a été plus lente. La balance commerciale et la balance des paiements sont très déficitaires. La dette extérieure, estimée à plus d'un milliard de dollars en 1996, continue d'être une contrainte majeure au processus de développement, les secteurs d'exportation traditionnels, le café et le thé, ayant sérieusement souffert de la situation en 1994. Malgré quelques progrès réalisés au cours de ces dernières années dans la réhabilitation de l'économie et le rétablissement de l'équilibre financier, le Rwanda reste confronté à des problèmes économiques et sociaux de divers ordres : la reprise lente de la production agricole et industrielle, les difficultés de remboursement de la dette, la réinsertion des victimes du génocide, le rapatriement des réfugiés et l'incapacité du système judiciaire à faire face à l'ampleur des crimes commis. La situation générale est désavantageuse car le pays est enclavé, la densité de population est élevée, les ressources naturelles sont insuffisantes, de même que les ressources humaines qualifiées.

37. C'est la raison pour laquelle le Rwanda a pris des mesures politiques, économiques et institutionnelles afin d'encourager l'investissement privé et d'accroître les performances des entreprises existantes, pour favoriser l'intégration régionale en vue d'accroître le commerce, de restructurer le secteur agricole par le développement des petites entreprises et micro-entreprises et de poursuivre le développement de l'infrastructure de base et des zones industrielles ainsi que la privatisation des entreprises publiques. Afin de favoriser l'investissement privé dans le secteur industriel, le gouvernement est en train d'élaborer diverses mesures, entre autres de créer un bureau de promotion des investissements, d'alléger les procédures et règlements relatifs à l'installation des entreprises et d'assouplir le système fiscal. Néanmoins, il faudra que d'autres actions soient progressivement mises en place en vue d'assurer la compétitivité des produits manufacturés au Rwanda. Il faudra notamment créer un bureau de normalisation et de contrôle de la qualité, lancer des programmes de formation et de développement de l'entreprenariat et renforcer les mécanismes financiers afin de permettre l'accès aux ressources pour les projets d'investissement, toutes choses qui nécessitent un dialogue avec le secteur public et le secteur privé, de sorte que ce dernier puisse jouer un rôle plus dynamique dans le développement économique du pays.

38. Le Gouvernement rwandais considère que le rôle de l'ONUDI dans la revitalisation du secteur industriel du Rwanda est essentiel. Il souhaite que l'Organisation soit représentée au Rwanda afin de mieux collaborer avec le gouvernement à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'appui au développement industriel. M. Niyibizi lance un appel à l'ONUDI pour qu'elle accorde une assistance particulière aux pays qui, à l'instar du Rwanda, ont connu des périodes de crise prolongées qui ont eu un effet négatif sur leur économie. Il lance un appel à la conscience et à la résolution de la communauté internationale, dans l'espoir que ce qu'a connu son pays ne se répète pas en quelque endroit que ce soit du monde. Le développement n'est pas possible sans la stabilité et la paix.

39. Malgré le retard qu'a accusé le Gouvernement rwandais pour honorer ses engagements vis-à-vis de l'ONUDI, il est déterminé à rester un Membre actif et ne ménagera aucun effort pour que les arriérés de contribution soient versés dans les meilleurs délais. L'allégement de la dette extérieure pourrait permettre au Rwanda de relancer son économie plus rapidement. C'est pourquoi M. Niyibizi demande qu'un traitement particulier soit envisagé pour son pays, vu la situation qu'il traverse.

40. **M. PETROSSIAN** (Arménie) dit que depuis quelques années, le monde a traversé des changements politiques et économiques sans précédent. Les organisations internationales doivent se transformer elles-mêmes pour pouvoir régler les questions posées et fournir leurs services de manière efficace. La délégation arménienne se félicite des réformes actuellement entreprises par l'ONUDI qui, à son avis, doit rester une institution spécialisée du système de

Nations Unies; toute perte d'indépendance ou de souveraineté de l'Organisation gênerait la formulation et l'exécution des projets. L'Arménie attache beaucoup d'importance à la réduction du nombre des domaines prioritaires de l'ONUDI qui permettra à celle-ci de se consacrer à des domaines où elle possède des compétences spécialisées et où elle peut jouer un rôle tout à fait particulier. Bien que sa délégation se félicite de la réduction du budget, qui aidera à affiner la structure organique et lui donner plus d'efficacité, elle pense que la prudence est de mise dans ce processus, car les réductions financières et les compressions de personnel pourraient beaucoup gêner l'ONUDI dans l'exécution de son mandat. Elle appuie l'idée de la décentralisation par une plus grande représentation hors Siège dans un plus grand nombre de pays. L'Arménie, si elle en a la possibilité, sera heureuse d'accueillir un bureau de Service de promotion des investissements pour la région.

41. L'Arménie appuie entièrement la révision du rôle de l'Organisation à l'appui du développement industriel. Néanmoins, on ne pourra pas stimuler les économies de marché uniquement en annonçant des politiques généralisées et la délégation arménienne incite l'ONUDI à formuler et à mettre en œuvre des projets visant à édifier les institutions et renforcer l'infrastructure d'appui aux niveaux national et régional.

42. Lorsqu'elle faisait partie de l'Union soviétique, l'Arménie avait été industrialisée de manière inégale. Dans presque tous les secteurs, on avait construit d'immenses entreprises industrielles pour desservir un vaste marché dans le cadre de l'économie planifiée. Néanmoins, le pays a connu des difficultés économiques depuis 1991. Les liens avec les entreprises homologues à l'étranger ont été rompus et les marchés traditionnels ont été perdus, l'instabilité régionale a gêné les transports et les blocus énergétiques ont freiné les progrès industriels. Le séisme de 1988 a laissé le nord du pays et ses trois grands centres industriels en ruines. Il a réduit la capacité industrielle de quelque 60 %. En 1991, le Gouvernement arménien a lancé des réformes afin que l'économie nationale puisse s'intégrer à nouveau aux économies du monde développé et il n'a pas cessé de rechercher les moyens de relancer la croissance économique, entre autres en réorganisant les structures et en améliorant le cadre juridique. Il a élaboré une politique de développement industriel axée sur l'exportation, insistant sur le développement des investissements, de la science et des technologies, le développement des PME et la création d'une infrastructure d'appui appropriée.

43. Depuis quelques années, l'Arménie a reçu une assistance technique et financière d'un certain nombre d'organisations, principalement chargées d'aide humanitaire, ce dont elle avait surtout besoin à l'époque. La coopération entre l'Arménie et l'ONUDI remonte à l'époque soviétique. Après le séisme de 1988, l'ONUDI a envoyé deux missions en Arménie, qui ont abouti à l'exécution d'un projet conjoint pour la conception et la construction d'installations de réfrigération. Depuis, un programme de coopération technique a été formulé en 1995 mais il n'a pas été exécuté.

44. L'Arménie est devenue Membre de l'ONUDI en 1992. La valeur totale des projets entrepris par l'Organisation en Arménie depuis cette date est d'environ 50 000 dollars, et les arriérés de ses contributions régulières dépassent en tout 700 000 dollars, et 1 300 000 schillings. L'Arménie reconnaît pleinement qu'il lui incombe de s'acquitter de ses obligations financières et, malgré ses graves difficultés dans ce domaine, cherche comment elle pourrait apporter sa contribution au budget de l'Organisation. La question a été compliquée par la révision de la quote-part de certains Membres opérée conformément à la décision GC.6/Dec.17 de la Conférence générale. L'Arménie espère que le groupe de discussion sur le paiement en temps voulu des contributions volontaires examinera la possibilité de revoir le montant des contributions impayées pour la période antérieure à 1995 pour tous les États intéressés, compte tenu de ces circonstances.

45. **Mme ALEMAYEHU** (Éthiopie) dit que son pays s'est toujours déclarée sans réserve favorable à ce que l'ONUDI continue d'être une institution spécialisée de l'ONU. Il est certain que la réforme de l'Organisation, avec sa nouvelle conception et son énergie renouvelée, jouera un rôle capital dans l'accélération de l'industrialisation des pays en développement au XXIe siècle.

46. La structure de l'économie éthiopienne, comme celle de la plupart des pays en développement, est dominée par l'agriculture, puisque ce secteur fournit plus de 50 % du PIB et quelque 80 % de toutes les exportations et qu'il emploie plus de 80 % de la population. Son rendement par habitant reste faible en

raison principalement de techniques très dépassées et d'une détérioration des écosystèmes, conjuguée aux effets d'une guerre prolongée. La part du secteur manufacturier dans la production est d'environ 12 % et de près de 20 % dans l'ensemble des exportations; près de 70 % de la valeur ajoutée proviennent d'entreprises publiques relativement grandes et la création d'emplois reste faible, entre autres parce que les technologies employées sont à fort cœfficient de capital et que les industries du secteur ont une expansion limitée.

47. Depuis 1991, le Gouvernement éthiopien a entrepris de remettre l'économie en état; il a lancé un programme de réforme économique et entrepris des ajustements structurels pour instaurer une économie de marché. Son rôle a consisté surtout à créer un environnement et un cadre juridique favorables et à définir plus précisément les conditions réglementaires, de sorte que le secteur privé puisse devenir le moteur de l'économie. Au cours des cinq dernières années, environ 1 250 projets manufacturiers ont été lancés, ce qui représente un investissement total d'environ 1,3 milliard de dollars et une capacité d'emploi pour quelque 60 000 personnes. Les préparatifs nécessaires pour la privatisation des entreprises publiques sont achevés et la plupart des commerces de détail et un certain nombre d'hôtels, d'entreprises manufacturières et d'entreprises agricoles ont été privatisés. Conscient du fait qu'il est nécessaire de consolider ces résultats pour accélérer le développement du pays, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures, entre autres a revu et modifié le code des investissements en 1996, afin d'élargir la part des investissements étrangers et d'accroître la transparence et l'efficacité de l'administration des investissements, et a formulé une stratégies prioritaire pour le développement des petites et micro-entreprises. Dans cette tâche, l'Éthiopie a besoin de l'appui de la communauté internationale.

48. Malgré les vastes efforts déployés par les pays d'Afrique eux-mêmes et la mise en œuvre de programmes d'assistance, le développement industriel du continent n'a pas encore produit les résultats espérés. Les pays en développement ouvrant actuellement leurs économies et essayant d'obtenir une croissance soutenue dans un climat économique mondial en évolution, une assistance internationale qui leur permettrait d'atteindre les objectifs serait plus utile. Les capacités techniques, l'expérience et les avantages comparés de l'ONUDI pourraient fortement épauler ces efforts. L'appui que l'Organisation apporte aux pays en développement en jouant le rôle d'honnête courtier et de centre d'excellence a acquis encore plus de nécessité que jamais et sera plus utile puisque ses bénéficiaires sont mieux préparés à tirer effectivement parti de cette assistance.

49. L'Éthiopie attache une grande importance aux activités de l'ONUDI qui encouragent l'industrialisation comme moyen d'atteindre un développement économique durable. Elle constate avec satisfaction que le Plan d'action accorde la priorité aux pays les moins avancés (PMA) et garantira une plus forte représentation hors Siège en Afrique. L'Éthiopie insiste pour que le programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA) soit renforcée dans le cadre du programme pour l'Afrique de l'ONUDI, une importance particulière étant accordée aux États africains en général et aux PMA en particulier. Il serait mieux tenu compte des besoins de l'Afrique si le continent était équitablement représenté au Secrétariat, particulièrement aux postes de décision.

50. *M. Menasra (Algérie) prend la présidence.*

51. **M. CLERISME** (Haïti) dit que sa délégation apprécie les efforts entrepris pour réformer l'ONUDI et en faire une organisation plus efficace au service de l'industrialisation et du développement durable des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition. Les paramètres définis par le groupe de travail intersessions concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI aideront l'Organisation à adapter ses fonctions aux profondes mutations économiques qui interviennent à l'échelle mondiale à la suite de la libéralisation des échanges commerciaux. La délégation haïtienne met l'accent sur l'engagement des États Membres en faveur des objectifs de l'Organisation et de l'exécution du Plan d'action. La situation financière de l'ONUDI a eu des conséquences fâcheuses sur son fonctionnement; une réduction d'environ 50 % du personnel en quatre ans, une réduction de plus de 20 % du budget pour le prochain exercice, le licenciement de plus de 120 personnes, alors que l'Organisation n'a plus les fonds nécessaires pour verser leurs indemnités, et la menace de fermeture du bureau de Genève.

53. Il est préoccupant de constater que seulement 57 des 168 Membres de l'Organisation ont versé intégralement leurs contributions. Il est cependant encourageant de remarquer que, parmi ces 57 pays, six

dont Haïti sont des PMA. Si les PMA, malgré leurs maigres ressources, peuvent s'acquitter de leurs obligations, il n'est pas exagéré d'insister pour que tous les Membres paient leur dû à l'Organisation sans délai. La crise de trésorerie de l'ONUDI résultant en grande partie de l'irrégularité des paiements a même poussé le Directeur général à demander que la Conférence l'habilite à contracter des emprunts pouvant atteindre jusqu'à 25 % du budget annuel voté. Selon la délégation haïtienne, une telle initiative ouvrirait la voie de la banqueroute. Quand elle est devenue une institutions spécialisée en 1979, l'ONUDI a bénéficié d'un prêt de 16 millions de dollars, dont elle n'a remboursé à ce jour que 8 millions. Si l'ONUDI n'est arrivée à verser que la moitié de ce qu'elle devait en dix-huit ans, il est difficile d'imaginer comment elle pourrait honorer une dette de plus de 26 millions de dollars dans un délai très court, alors que les deux tiers de ses Membres persistent à ne pas verser intégralement leurs contributions.

54. Le moment est venu pour tous les États Membres de prendre leurs responsabilités en vue de faciliter la tâche du nouveau Directeur général, en versant leurs contributions et/ ou en faisant des avances à l'Organisation, sans intérêts. M. Clerisme fera tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir que son gouvernement consente à l'Organisation une avance qui sera déduite de ses contributions à venir.

55. Enfin, la délégation haïtienne souhaite recommander à la Conférence générale de laisser le nouveau Directeur général échelonner le licenciement des 125 administrateurs sur une période assez longue pour lui permettre de s'acquitter de cette tâche délicate en toute équité, et aussi de l'habiliter à maintenir le bureau de Genève.

56. **M. CUCU** (République de Moldova) dit que son pays attache une grande importance aux activités de l'ONUDI à qui, à son avis, incombe le rôle important de favoriser le développement industriel en élargissant les possibilités d'assistance technique au secteur industriel, en encourageant l'investissement étranger et en aidant à mettre en place les conditions nécessaires à la restructuration économique. La République de Moldova continuera d'appuyer l'Organisation et pense que sa réforme donnera plus d'efficacité à ses activités et que ses compétences spécialisées aideront les pays, particulièrement ceux dont l'économie est en transition, à relever les défis du développement industriel.

57. Le Gouvernement moldove a agi d'urgence pour réformer la structure de son économie, l'intégrer au marché mondial et obtenir des sources extérieures de financement. En octobre 1996, il a approuvé le principe de sa politique industrielle intérieure, qui a été conçu avec l'assistance de l'ONUDI. L'un des éléments clefs de cette politique est le développement des investissements extérieurs. La législation moldove dans ce domaine prévoit des conditions très favorables, autorise les investisseurs étrangers à investir dans n'importe quel secteur de l'économie, à créer des sociétés à capitaux entièrement étrangers, à participer à ces coentreprises avec des entrepreneurs moldoves et être exonérés de 50 % d'impôts.

58. Son pays est disposé à coopérer dans les domaines de l'assistance technique au service du développement industriel et de la planification et de la mise en œuvre de la restructuration industrielle dans le cadre des programmes de l'ONUDI. Il juge avantageuse la coopération triangulaire avec les donateurs de l'ONUDI, dans laquelle l'Organisation joue le rôle à la fois d'institution spécialisée et de garant contre les risques politiques et commerciaux. Le Moldova est disposé à participer aux efforts visant à conserver à l'Organisation les moyens de fournir une assistance technique en tirant parti du potentiel scientifique et technologique du pays considéré et est prêt à coopérer à coopérer dans tous les domaines avec d'autres États, entre autres pour créer des parcs techno-industriels où la réglementation attirerait les investisseurs étrangers, qui bénéficieraient de régimes fiscaux et de régimes d'impôt indirect favorables.

59. Le Moldova comprend les difficultés budgétaires de l'ONUDI. Malgré sa propre situation financière précaire, il souhaite participer aux travaux de l'Organisation. La question du paiement des arriérés à l'ONUDI est actuellement examiné par le Gouvernement moldove et des signes indiquent qu'elle sera réglée prochainement.

60. Les programmes de développement global du secteur agro-industriel et de l'édification de capacités dans d'autres secteurs sont très importants pour son pays, de même que les programmes de protection de l'environnement qui prévoient des mesures spécifiques conformes au Protocole de Montréal et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La situation économique actuelle du Moldova l'empêche d'utiliser les ressources financières nécessaires pour améliorer la

situation écologique. Le Gouvernement moldove souhaite donc obtenir des ressources supplémentaires de bailleurs de fonds conformément aux politiques de l'ONUDI de transfert de technologie respectueuse de l'environnement dans le cadre de programmes nationaux et régionaux.

61. Le renforcement de la représentation hors Siège est l'un des éléments clefs de la réorientation de l'Organisation. Le Moldova espère qu'une décision favorable pourra être prise au sujet de la représentation de l'ONUDI à Kishinev. À son avis, les bureaux hors Siège peuvent développer les possibilités des deux côtés et permettre d'obtenir des résultats tangibles plus rapidement.

62. **M. SADYDHOV** (Azerbaïdjan) dit que les liens entre l'ONUDI et l'Azerbaïdjan remontent à 1968, année où une conférence internationale a eu lieu à Bakou. De nombreux Azerbaïdjanais ont aussi travaillé comme experts de l'Organisation dans plusieurs pays. Depuis qu'il est Membre de l'ONUDI, l'Azerbaïdjan a eu la possibilité de tirer parti de ses moyens exceptionnels dans les domaines de la restructuration industrielle et du développement des investissements étrangers et, en général, de faciliter la transition vers une économie de marché, particulièrement importante car le potentiel économique avait beaucoup souffert des conséquences du conflit armé avec l'Arménie et du sort du million de réfugiés en Azerbaïdjan.

63. Depuis 1993, le Gouvernement azerbaïdjanais s'est attaché à régénérer la base économique du pays, à accorder une importance particulière à la région industrielle de Sumgait qui, avec sa forte concentration de plus de 90 entreprises industrielles, principalement dans les domaines chimique, pétrochimique, métallurgique et textile, a énormément souffert depuis quelques années de la dislocation des relations commerciales à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique. Le gouvernement a mis à profit les compétences spécialisées considérables de l'ONUDI pour définir une stratégie de régénération industrielle de la région, prévoyant la création d'une zone économique spéciale et d'un office du développement chargé de l'administrer et d'accomplir des fonctions d'appui et de coordination. Les activités de l'ONUDI en Azerbaïdjan sont menées en consultation étroite avec les milieux d'affaires locaux et internationaux, l'objectif étant de créer un climat favorable à l'investissement privé. Beaucoup de pays s'intéressent à ce projet en liant le développement de leurs propres installations au programme de Sumgait.

64. Les opérations de l'ONUDI en Azerbaïdjan reflètent une nouvelle approche à l'assistance technique, caractérisée par l'application des recommandations dont il a été convenu et le transfert de projets à des propriétaires nationaux et par l'interaction de l'Organisation avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ceci montre bien le nouveau rôle d'appui au développement de l'ONU, question qui a été examinée récemment à une réunion entre le Président de la République d'Azerbaïdjan et le Secrétaire général des Nations Unies.

65. La session actuelle de la Conférence a lieu à un moment où la stratégie de réforme globale de l'ONUDI est étudiée dans le contexte global de la réforme de l'ONU. L'Azerbaïdjan renouvelle son appui à l'ONUDI en tant qu'institution spécialisée chargée de la coopération internationale au service de l'industrialisation des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition. La délégation azerbaïdjanaise est d'avis que les décisions adoptées aux sessions récentes du Conseil et du Comité du programme et des budgets, ainsi que le Plan d'action constituent un fondement solide à la poursuite de la réforme et à la définition des programmes futurs et de la structure de l'ONUDI.

66. En s'acquittant de son rôle normatif et de son rôle en matière d'exécution de projets, l'ONUDI devrait mettre l'accent sur la coordination des activités compte tenu des tendances industrielles les plus récentes qui ont un impact maximal sur le développement industriel respectueux de l'environnement, l'objectif principal étant de favoriser l'investissement technologique et industriel. Parmi les autres domaines particulièrement importants, on peut citer le transfert de technologie environnementale, la valorisation des ressources humaines, l'élaboration de normes et de règles et l'application des protocoles, accords et conventions internationaux.

67. Au sujet de la dimension régionale, M. Sadykhov note que les efforts de l'ONUDI ont aidé de nombreux pays à accélérer les réformes. Les projets régionaux peuvent offrir des modèles de développement aux investisseurs potentiels et accroître les possibilités pour les affaires et les investissements locaux. Les initiatives nouvelles devront tirer pleinement parti des compétences particulières du

personnel extrêmement qualifié de l'Organisation.

68. **M. SUNASSEE** (Maurice) dit que l'industrialisation est indispensable pour développer socio-économiquement les pays en développement en créant des emplois, en atténuant la pauvreté et en créant des revenus. Les États africains comme Maurice ont de plus en plus besoin d'affiner leurs stratégies et leurs politiques nationales et régionales, compte tenu de l'évolution rapide des conditions du commerce international. Les efforts conjugués des pays d'Afrique et l'appui d'institutions internationales comme l'ONUDI ont permis au continent d'améliorer considérablement ses résultats économiques depuis quelques années grâce à la création d'un climat favorable aux investissements intérieurs et extérieurs, à la constitution de marchés des capitaux, le développement de l'entreprenariat africain, l'encouragement à la concurrence et une tendance à la libéralisation économique.

69. Le manque de fonds et la faiblesse de la base financière, à laquelle s'ajoute la réduction des apports nets d'aide financière à l'Afrique et un déclin des courants de capitaux privés, ont cependant gêné la réhabilitation et la restructuration des industries africaines, pourtant urgentes. Dans une certaine mesure, la bonne mise en œuvre des programmes de reconstruction dépend donc des moyens financiers disponibles. L'absence d'infrastructure, de savoir-faire et de capital, la pénurie de personnel spécialisé et les problèmes techniques liés à l'utilisation de capacités ont rendu difficile la constitution d'une base manufacturière viable. Maurice n'ignore pas les efforts que l'ONUDI a déployés pour résoudre ces problèmes en formulant et en appliquant des programmes intégrés d'assistance technique. Malgré ses difficultés financières, qui ont provoqué des compressions de personnel et une réduction des activités, l'Organisation peut encore jouer un rôle crucial en aidant les pays en développement à consolider leur base industrielle et à relever les défis de la libéralisation économique, qui contraint les entreprises à chercher de nouveaux moyens de devenir plus concurrentielles. L'ONUDI s'est toujours intéressée au développement de l'Afrique et s'est sans relâche attachée à fournir appui et assistance à l'industrialisation du continent. La DDIA, par exemple, et l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique en sont des témoignages. La délégation mauricienne pense que l'ONUDI devrait redoubler d'efforts pour faire participer les femmes au développement, car les nations africaines ne peuvent pas se permettre de ne tirer le meilleur parti possible de toutes leurs ressources humaines.

70. Maurice, traditionnellement considérée comme un pays producteur de sucre, a entrepris de grandes modifications structurelles pour diversifier son économie jusqu'ici fondée sur la monoculture, et le secteur manufacturier est de ce fait devenu le premier secteur de l'économie. La stratégie industrielle de Maurice, qui au début reposait sur la substitution des importations et l'activité manufacturière dans le cadre du régime des zones de transformation à l'exportation, a été revue en raison de l'exiguïté du marché intérieur et de l'érosion progressive de certains avantages comparés, par exemple une main-d'œuvre abondante et bon marché; l'accent est maintenant mis sur l'amélioration des capacités de concurrence des entreprises nationales sur les marchés d'exportation grâce à des technologies modernes et à l'application des meilleures pratiques. En 1994, le Gouvernement mauricien a lancé un programme de renforcement des capacités de concurrence fondé sur une diffusion des technologies visant à en promouvoir le transfert, la productivité et l'efficience des entreprises industrielles et un système de métrologie, de normalisation, d'essai et d'assurance de la qualité conçu pour favoriser les améliorations de la qualité et l'adoption de normes internationales. Avec l'assistance de l'ONUDI, on a créé à Maurice une bourse de sous-traitance et de partenariat pour les entreprises, qui facilite l'acquisition et le transfert de technologie, ainsi que des institutions d'appui pour fournir une formation, des informations sur le marché et des conseils pour l'utilisation de technologie moderne. Les résultats du pays dépendent beaucoup du rôle crucial joué par le secteur privé et de son partenariat avec le secteur public, celui-ci ayant pour rôle de faciliter les opérations en créant un climat favorable.

71. Maurice croit fermement dans la coopération régionale et, en tant que membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe, du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), de l'Organisation de l'unité africaine et de la Commission de l'océan Indien, elle joue un rôle actif pour favoriser cette coopération.

72. La prospérité économique dépend de la collaboration des nombreuses organisations qui s'occupent d'améliorer le bien-être des nations. Le Gouvernement mauricien espère que la communauté internationale pourra prendre les mesures nécessaires pour créer un climat extérieur qui se prête à

l'industrialisation de l'Afrique, et envisageront d'alléger la dette d'un certain nombre de pays.

73. **M. CORREA CARDOZO** (Paraguay) dit que les engagements que le Paraguay a pris à la Conférence générale de Yaoundé ont coïncidé avec son propre processus de transition économique et politique. Ceci ne veut pas dire qu'il reprendra immédiatement la coopération technique et financière avec les organisations multilatérales car, jusqu'à présent, il n'a retiré que peu d'avantages de la coopération, voire aucun.

74. Le Gouvernement paraguayen estime qu'il est tout à fait nécessaire de disposer d'une organisation spécialisée chargée de promouvoir l'industrialisation dans les pays en développement. Il attache une importance particulière à la coopération technique internationale en raison de sa contribution à des domaines prioritaires tels que l'infrastructure de base et l'appui à l'industrie. Le Paraguay est convaincu que le développement social et le développement industriel sont inextricablement liés; en conséquence, il maintiendra son appui sans faille à l'ONUDI.

75. La délégation paraguayenne, dans la déclaration qu'elle a faite au nom du Groupe de Rio à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU sur des questions sectorielles et des questions de politique, a souligné que la coopération au service du développement industriel et agricole devait être favorisée par un climat international qui aide les pays en développement à accéder plus facilement à d'autres marchés pour leurs produits et favorise leur accès à des technologies concurrentielles. Elle a aussi approuvé expressément le Plan d'action, à partir duquel on pourra améliorer les mécanismes dont les services de l'ONUDI se servent, compte tenu des avantages comparés dont dispose l'Organisation par rapport à d'autres organismes internationaux de coopération. La mondialisation de la production et des services, la réduction des coûts de transport et les progrès des moyens de communication et d'autres technologies offrent des possibilités de développement à l'économie paraguayenne mais, dans le même temps, lui posent constamment de nouveaux défis. La délégation paraguayenne pense que l'Organisation pourrait jouer un rôle important en l'aidant à surmonter les obstacles techniques nouveaux, en facilitant son intégration aux marchés internationaux et en l'aidant à rattraper les économies du monde industrialisé. À son avis, l'ONUDI pourrait contribuer à donner plus de capacités de concurrence aux petites et moyennes entreprises, œuvrer pour un développement industriel plus propre et plus durable, et soutenir les exportations et la valorisation des ressources humaines, ce qui permettrait au Paraguay de retirer le plus d'avantages possible de la mondialisation.

76. Le Gouvernement paraguayen apprécie les efforts déployés par le Directeur général pour mener à bien la mission que les États Membres lui ont confiée et, à son avis, ceci devrait fournir à l'ONUDI les moyens financiers dont elle a besoin pour répondre aux demandes de services. Le Paraguay s'est acquitté intégralement de ses engagements financiers et demande instamment aux États Membres d'exprimer leur appui à l'Organisation en faisant de même.

77. **M. VASUDEVAN** (Malaisie) dit que, depuis la dernière session de la Conférence, les États Membres ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à déterminer le rôle futur et l'orientation de l'ONUDI. Le Plan d'action, conçu dans un esprit de coopération constructive, offre une base solide aux travaux et aux activités futurs de l'Organisation, car il insiste sur le renforcement des capacités industrielles et sur le développement industriel durable. La session actuelle marque la phase finale d'un processus de réforme difficile et décisif. La Malaisie espère que l'ONUDI continuera de viser l'excellence par une efficacité et une productivité accrues. Elle est d'avis que la réforme doit être continue et viser surtout à l'amélioration constante de la gestion budgétaire de l'Organisation, ce qui accroîtra au mieux ses capacités de fourniture.

78. Dans un contexte de mondialisation et de libéralisation des marchés, le développement industriel est devenu le principal moteur de croissance économique dans la plupart des pays en développement. L'ONUDI joue un rôle à la fois adapté et utile en favorisant la coopération industrielle internationale par des programmes appropriés qui facilitent les courants croisés d'investissement, améliorent les compétences spécialisées et les technologies dans les pays en développement. La Malaisie attache de l'importance au rôle du secteur privé en tant que principal facteur du développement industriel et elle appuie pleinement la poursuite du renforcement des liens de l'Organisation avec le secteur privé, afin de faciliter ce processus.

79. La valorisation des ressources humaines est un important élément du succès de tout programme de développement industriel et elle fait partie de la

stratégie d'industrialisation de la Malaisie. Le Plan d'action ne fait pas de cette valorisation un élément du programme central de l'Organisation. La Malaisie espère que les activités de valorisation des ressources humaines feront bientôt partie intégrante de tous les services de l'ONUDI, et insisteront particulièrement sur la formation technique et technologique et la formation des cadres.

80. Le versement des contributions en temps voulu est l'un de ses principaux problèmes de l'ONUDI, et la crise financière de l'Organisation est due au fait que les contributions sont versées partiellement ou en retard, voire pas du tout. La Malaisie a toujours fait preuve de ponctualité pour le versement de ses contributions au budget et sa délégation lance un appel aux États Membres qui ne l'ont pas fait pour qu'ils manifestent leur appui à l'ONUDI en réglant les arriérés sans plus de retard et en versant à l'avenir leurs contributions régulières promptement. Le bon achèvement de la réforme et l'exécution effective des programmes et des projets dépendent de la bonne santé financière de l'Organisation.

81. *M. Förstner (Pays-Bas) reprend la présidence.*

82. **M. DOS SANTOS GOURGEL** (Angola) dit que la session actuelle a lieu à un moment où un certain nombre de pays en développement traversent des crises économiques et sociales profondes. Le continent africain, que les investissements étrangers directs ont laissé de côté, a le taux de croissance manufacturière le plus bas du monde. L'Afrique a besoin d'accéder aux marchés et aux fonds d'investissement et il faut un partenariat solide au service de son développement. En conséquence, l'ONUDI devrait accroître l'assistance qu'elle lui fournit.

83. L'Angola, pays dévasté par trente-cinq ans de guerre et dont le développement industriel a pris du retard par rapport à celui d'autres pays, est convaincu que l'industrialisation demeure la clef de son développement socio-économique. Une série de mesures adoptées en vue d'une stabilisation macro-économique ont permis de réduire nettement le taux d'inflation et de limiter les contrôles des prix à quelques denrées de base, afin d'obtenir des gains de productivité et une compétitivité accrue des entreprises. Actuellement, l'Angola passe d'une économie centralisée à une économie orientée vers le marché. Trois ans auparavant, sans l'assistance de l'ONUDI, il a formulé une politique de relance de l'industrialisation qui a été adoptée en tant que plan national dans le cadre du programme de la deuxième DDIA. Vu l'absence de ressources financières et humaines, le Gouvernement angolais a opté pour un modèle stratégique en deux phases prévoyant le relèvement des industries viables existantes et la création d'industries nouvelles, et qui accorde la priorité au relèvement des petites et moyennes entreprises et à la création de zones de développement industriel.

84. L'Angola pense que le programme de la DDIA doit être placé au premier rang des priorités et bénéficier de ressources financières substantielles et que le Plan d'action pour l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique devrait devenir le mécanisme d'application qui servirait les objectifs de la deuxième DDIA.

85. L'application par l'Angola de son programme de relance de l'industrialisation montre l'importance qu'il attache au secteur industriel pour le développement de son économie nationale. M. Dos Santos Gourgel est convaincu que l'ONUDI peut jouer un rôle actif en appuyant les efforts de son gouvernement. Vu la réorientation des activités de l'ONUDI et l'importance accordée aux services d'appui aux PMA, particulièrement en Afrique, il souhaite qu'un bureau sous-régional soit ouvert en Angola.

86. Au sujet du travail qui doit être entrepris dans des domaines comme le transfert de technologie, la formation et l'assistance technique dans le cadre de l'accord de coopération signé en 1994 par la Ligue des États arabes et l'ONUDI, **M. HEZZAH** (Ligue des États arabes) dit que la Ligue des États arabes souhaite poursuivre ces activités pour bénéficier des projets exécutés. Elle attache une grande importance au rôle de l'ONUDI qui consiste à favoriser la coopération internationale afin d'appuyer les pays en développement. Ce rôle devrait être encore renforcé pour que l'ONUDI puisse atteindre ses objectifs. Les difficultés financières de l'Organisation obligent à insister pour que tous les États Membres appuient l'ONUDI dans ses efforts dirigés vers ces buts.

87. La Ligue des États arabes insiste sur la nécessité pour l'Organisation de renforcer ses programmes dans la région arabe et de continuer d'apporter son assistance technique au peuple palestinien. M. Hezzah espère que les consultations concernant l'élaboration de ces programmes seront

poursuivis. Le nombre de ressortissants des États arabes au Secrétariat de l'ONUDI est insuffisante et M. Hezzah demande que l'on fasse appel à leur expérience et leurs compétences spécialisées, de sorte qu'ils puissent participer aux activités de l'Organisation. Il espère aussi que le nombre des bureaux nationaux et régionaux dans les pays arabes augmentera.

88. **Mme CHAMBALU** (Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales) dit que la Fédération attache une grande importance à la promotion de la femme dans l'industrie. La proportion de femmes dans la population active industrielle est la plus élevée dans les pays en développement où l'industrialisation a été particulièrement rapide et réussie. Néanmoins, leur participation se fait dans des conditions très inégales. Les femmes devraient avoir la possibilité de se hisser au-delà des échelons inférieurs, où elles sont concentrées, pour atteindre les postes de décision et recevoir un appui dans les cas où, à cause de la mondialisation et de la libéralisation du commerce, leurs méthodes traditionnelles de production à fort cœfficient de main-d'œuvre ne sont pas concurrentielles face aux biens produits en masse à bas prix. Les politiques de développement industriel durable doivent tenir compte du fait que le transfert de technologie ne se fait pas de la même façon pour les hommes et pour les femmes et que les changements de la structure de production ont un impact différent sur l'emploi des hommes et celui des femmes. Une analyse des particularités de chaque sexe à propos des politiques industrielles non seulement faciliterait l'intégration des femmes au développement industriel, mais aussi appellerait l'attention des responsables politiques sur les difficultés possibles des transitions qu'ils risqueraient autrement d'ignorer.

89. La Fédération constate avec satisfaction que le Plan d'action prévoit de donner une part importante à l'intégration des femmes au développement industriel et que les sexospécificités seront traitées en tant que question à part entière dans le cadre des ensembles complets prévus des services intégrés. Néanmoins, dans le cadre du nouvel organigramme prévu, il n'existe pas d'entité distincte chargée de coordonner l'intégration des femmes dans le développement industriel, aux niveaux des orientations, des opérations et de la recherche. Alors que le Groupe de l'intégration des femmes au développement industriel, qui doit être supprimé à la fin de l'année, a acquis un très haut degré de compétence en ce qui concerne les questions qui se posent aux femmes dans l'industrie grâce à ses activités de recherche et à ses activités opérationnelles, il est nécessaire de sensibiliser le personnel à ces questions et d'obtenir qu'il s'y intéresse davantage.

90. La Fédération espère que l'ONUDI veillera à ce que les sexospécificités bénéficient d'une attention suffisante et que la masse de connaissances accumulées au fil des ans serve dans les activités futures de l'Organisation. Les différentes divisions devraient se voir assigner des fonctions précises concernant ces sexospécificités pour qu'elles fassent intégralement partie de leur programme global de travail. Des rouages de surveillance devraient être mis en place si l'on veut que l'ONUDI s'acquitte de la mission que lui a confiée le Programme d'action : égalité, développement et paix, adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et le Plan à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion de la femme.

91. Enfin, la place des femmes au Secrétariat de l'ONUDI a beaucoup souffert des compressions de personnel et il faut agir résolument pour rétablir la situation relativement bonne qui existait auparavant à l'Organisation dans ce domaine. En conséquence, la Fédération lance un appel aux États Membres pour qu'ils apportent leur appui en présentant des candidates qualifiées qui puissent être inscrites dans le fichier.

92. **M. ALI AHMED** (Djibouti) dit que, conformément à la Déclaration de Paris sur les pays les moins avancés, Djibouti a adopté des stratégies et des politiques visant à développer son secteur industriel et à pris des mesures pour créer des conditions législatives et institutionnelles favorables à la promotion des investissements industriels. L'investissement dans toutes les branches de l'industrie se fera sous l'impulsion du secteur privé, sauf là où des déséquilibres socio-économiques risqueraient de se produire en raison des biens ou services fournis.

93. Comprenant parfaitement que, dans un climat de concurrence internationale et de mondialisation économique et commerciale accrus, le pays doit offrir des conditions très attrayantes, le Gouvernement djiboutien a opté pour une stratégie d'industrialisation qui insiste sur l'exploitation des ressources nationales, l'accès aux marchés étrangers, l'acquisition de technologie et la réduction de la dépendance alimentaire par la substitution des importations. En

1995, Djibouti a modifié son code des investissements et promulgué des lois créant une zone libre pour les entreprises ainsi qu'une zone libre industrielle, afin de stimuler les exportations. Il adoptera prochainement une nouvelle législation du travail, achève l'étude de réformes fiscales et est en train d'adopter des arrangements à guichet unique pour répondre aux besoins des investisseurs locaux et étrangers. La loi relative à la zone libre industrielle prévoit un certain nombre d'avantages, entre autres un impôt sur les bénéfices de 10 % au bout de dix ans d'exonération, l'élimination de toutes les charges sociales, les barèmes préférentiels pour les moyens de production tels que l'énergie, l'eau et le téléphone pour toutes les entreprises qui travaillent dans le régime de la zone libre. La législation du travail liée à cette zone a été modifiée et les investisseurs locaux et étrangers ont quasiment un statut extraterritorial, car les salaires et les rémunérations sont définis par la loi de l'offre et de la demande et non pas par convention collective, l'autorisation de travailler pour l'étranger est limitée et le recrutement et le licenciement sont fonction de la compétence et de la productivité.

94. Djibouti offre aux investisseurs un avantage comparatif important en raison de sa position géographique et de sa stabilité politique dans une région en proie aux conflits. En sa qualité de membre de plusieurs organisations économiques, il fournit aux investisseurs un accès à des marchés où le volume de consommation est important et il est membre de deux organisations régionales, l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement, qui a récemment fait avancer le secteur industriel au premier rang de ses priorités, et la COMESA, dont les principaux objectifs sont le redressement économique et la croissance durable par l'intégration des marchés.

95. Pour que le secteur privé participe à l'industrialisation, le Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines renforce ses capacités institutionnelles pour répondre aux besoins des investisseurs locaux. Pour encourager les investissements du secteur privé, il a pris d'autres grandes initiatives; il a notamment créé un fonds de garantie pour les petits projets, adapté les services de la Banque de développement aux PME et réduit les coûts des facteurs.

96. Pour répondre à ses besoins de développement, Djibouti dépend des organisations internationales. Les ressources financières publiques s'amenuisent alors même que Djibouti doit prendre en charge le coût récurrent de plans de développement entrepris précédemment, particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'infrastructure sociale. Dans ces conditions, il a absolument besoin d'une coopération internationale et, jusqu'à présent, la communauté internationale a répondu positivement à ses demandes, comme le montre le succès de la table ronde qui a eu lieu récemment à Genève.

97. Le gouvernement a demandé à l'ONUDI de lui fournir une assistance technique et financière pour mettre en œuvre un certain nombre de projets prévus par un plan d'action destiné à promouvoir les PME, y compris des projets concernant la mise en service d'une nouvelle zone industrielle, la création d'un bureau d'assistance aux PME et aux petites et moyennes industries, et la création d'une banque de données industrielles. La valorisation des ressources humaines est un élément important de la promotion des PME et elle est capitale pour les objectifs de développement industriel à moyen et long terme de Djibouti. Le gouvernement a donc l'intention de placer le perfectionnement des compétences à tous les niveaux au premier rang de ses priorités. Il considère que les organisations internationales, en particulier l'ONUDI et le PNUD, devraient appuyer les efforts de formation des PMA.

98. **M ALFINO** (Mozambique) dit que, depuis 1994, son gouvernement a cherché à renforcer la paix et la démocratie et appliqué des politiques économiques responsables de reconstruction nationale, afin principalement de remettre en état l'infrastructure du pays, de favoriser la production agricole et les industries associées, de valoriser les ressources humaines, de créer un climat favorable à la croissance et aux investissements et de stimuler le secteur privé. Les récents indicateurs économiques donnent à penser que les perspectives de développement économique du Mozambique sont positives. La croissance du PIB a été supérieure en moyenne de 5 %, les exportations se sont accrues de 30 % entre 1995 et 1996, et le taux d'inflation qui était de 54 % en 1995 est descendu à 6 % grâce à des politiques budgétaires et monétaires strictes, à la politique sectorielle du gouvernement et son programme de privatisation, qui a conduit à la privatisation de plus de 700 entreprises publiques, sur un total estimé à 1 250.

99. La stratégie que le gouvernement a adoptée pour relancer le secteur industriel consiste à

privatiser, à appuyer les PME et la formation, et à essayer de donner au secteur de production des moyens de fournir à l'industrie et au secteurmanufacturier les matières premières dont ils ont besoin, et enfin à simplifier les règles administratives. Le développement économique fondé sur une large base nécessite la participation de tous les secteurs de la société et l'un des traits particuliers de la politique du gouvernement est qu'elle prévoit la poursuite d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, dans l'intérêt des deux parties.

100. Le Mozambique reconnaît que la valorisation des ressources humaines pour l'industrie est une condition essentielle du développement durable de l'économie nationale. Il ne doute pas que l'ONUDI pourra jouer un rôle très important dans les efforts d'industrialisation des PMA concernant l'édification de capacités, le développement de partenariats et l'assistance à la conception et l'application de politiques et stratégies industrielles. Le Mozambique a une excellente expérience du travail avec l'ONUDI; de nombreux projets ont déjà été exécutés et d'autres sont en cours d'exécution avec l'assistance de l'Organisation.

La séance est levée à 18 h 25.